



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à 11 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni exceptionnellement dans la salle des fêtes André Hoyaux, sous la présidence de Monsieur VERCRUYSE Olivier, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, HOUZET Mathilde, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DERIDDER Antoine, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENOU Samuel, VERCRUYSE Olivier, VERECKE Valentin
	<u>Etaient excusés :</u>	Madame WYPYCH Florie ayant donné pouvoir à LE GALL Aude Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
En exercice :	23	
Présents :	21	
Votants :	23	

N° : 2026-02

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondants à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Monsieur le Maire propose de créer 6 postes d'adjoints et invite le conseil municipal à s'exprimer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le nombre d'adjoints au maire à 6.

Décision prise à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 24 mars 2026

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

